

PLAN D'AMÉNAGEMENT DES POUBELLES

CONCEPT ET OBJECTIFS

Saviez-vous que **placer les (bonnes) poubelles aux bons endroits** permet de **réduire de 50 % la malpropreté** d'une commune ? Poubelles trop petites, mal placées ou insuffisamment vidangées sont autant d'éléments qui favorisent l'abandon de déchets au sol ou dans la nature. D'où l'importance pour les communes de **réaliser une analyse et un diagnostic précis de l'ensemble de leurs infrastructures**. Ce diagnostic donne ensuite lieu à **un plan d'actions** spécifique qui permet de remédier aux différents problèmes identifiés.



MODALITÉS PRATIQUES

La première étape consiste en **un inventaire détaillé et géolocalisé** d'une partie ou de toutes les poubelles de la commune (via l'**application PRO-preté**, voir fiche-action n°7). Contenance, type d'ouverture, matériau, visibilité de l'infrastructure, emplacement, type d'environnement : tout est passé au crible. En plus des poubelles, la commune peut également dresser l'inventaire d'autres infrastructures de propreté telles que les cendriers de rue.

Une fois l'inventaire effectué, la commune réalise, **pour chaque poubelle identifiée**, des mesures de manière **hebdomadaire**, pendant minimum **2 mois**. Ces mesures concernent la **vitesse de remplissage** et la **quantité de déchets** dans et aux alentours des poubelles. Toutes ces informations sont introduites dans l'application PRO-preté. Sur base de toutes les informations recueillies, la commune effectue **un diagnostic global** de la situation et met sur pied **un plan d'actions spécifique** dans le but de remédier aux différents problèmes identifiés.

Parmi les actions les plus couramment mises en œuvre, on retrouve :

- la suppression de poubelles sous-utilisées ;
- l'ajout de nouvelles poubelles dans des endroits fort fréquentés, le cas échéant avec option de tri (voir fiches-actions n°41 et 42 relatives aux îlots de tri) ;
- le remplacement de poubelles par des modèles de plus grande capacité ;
- l'uniformisation des poubelles (au niveau de la forme et du matériau) – installer les mêmes poubelles partout permet de simplifier la logistique et d'augmenter la visibilité ;
- le déplacement de certaines poubelles à des endroits plus propices ;
- la réparation ou le remplacement de poubelles défectueuses ;
- l'optimisation des tournées de collecte (la diminution de la fréquence de ramassage pour certaines poubelles, l'augmentation pour d'autres) ;
- le contrôle renforcé autour des poubelles dites 'problématiques' (vidéosurveillance, passage régulier d'un agent constateur, etc.).

Il est important d'attirer l'attention des communes sur la **communication envers la population**. En effet, afin d'assurer une **bonne acceptation des mesures** mises en place, il est **indispensable d'informer les utilisateurs** avant le retrait ou le déplacement d'une poubelle. Cette communication est conseillée, non seulement sur le site internet de la commune et via le bulletin communal, mais également sur place, à côté ou sur les infrastructures concernées.

ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

Le plan d'aménagement des poubelles peut être réalisé dans le cadre d'un [appel à projets](#) de Be WaPP. La commune bénéficiera, dans ce cas, de l'accompagnement d'un consultant externe qui offrira au personnel communal une méthodologie précise quant à l'inventaire, aux mesures et à l'analyse des différentes données. De façon plus autonome, chaque commune peut également concevoir son propre plan d'aménagement des poubelles grâce à un guide qui sera prochainement mis à sa disposition par Be WaPP.

AVANTAGES

Grâce à cette analyse approfondie, les communes sont à même de choisir de manière plus efficace où placer judicieusement leurs poubelles et d'organiser leurs tournées de collecte en fonction d'une meilleure connaissance de la vitesse de remplissage des différentes infrastructures. Un ensemble de poubelles optimisé permet d'éviter les 'points noirs' (zones problématiques), améliore la propreté publique de manière globale et renforce le sentiment de bien-être et de sécurité des citoyens.